

ARRETE PREFECTORAL n°2022-0548
**modifiant l'arrêté n°2020-2988 du 7 décembre 2020 modifié portant nomination
des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes du département de la Seine-Saint-Denis**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la Seine-Saint-Denis, monsieur Jacques WITKOWSKI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-2988 du 7 décembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu les demandes de modifications exprimées par les communes de Bondy, du Bourget, de Drancy, de Gagny, de Neuilly-sur-Marne, de Pantin, du Pré-Saint-Gervais et de Tremblay-en-France ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ou en remplacement d'un membre initialement désigné mais qui ne remplit plus les conditions pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que l'arrêté modifié du 7 décembre 2020 susvisé doit être modifié pour prendre en compte les demandes exprimées par les maires des communes de Bondy, du Bourget, de Drancy, de Gagny, de Neuilly-sur-Marne, de Pantin, du Pré-Saint-Gervais et de Tremblay-en-France, à la suite d'évolution intervenues au sein des conseils municipaux de ces communes ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 2020-2988 du 7 décembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Seine-Saint-Denis susvisé est modifié comme suit concernant les communes de Bondy, du Bourget, de Drancy, de Gagny, de Neuilly-sur-Marne, de Pantin, du Pré-Saint-Gervais et de Tremblay-en-France :

Communes	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
BONDY	Titulaires : GIBERT Patrick FABRIS Cristel LE GOUALLEC Christelle Suppléants : ALOUT Rafik BERTÉ Mariata RODRIGUES Chanaz	Titulaires : AHMADOUCHI Fatine BILLOTTE Christian Suppléantes : CAUCHEMEZ Claire CHEFAÏ Lynda	
BOURGET (LE)	Titulaires : BUNOUST Hélène DA COSTA Marie-Lyne DUPUIS Cyrille Suppléants : ADELAÏDE-BEAUBRUN Ingrid DESRUMEAUX Denis VAZ Luis	Titulaires : CAPO-CANELLAS Vincent RIOU Catherine Pas de suppléant	
DRANCY	Titulaires : DACHIVILLE Romain MABIRE Myriam SEBAG Michel Suppléants : BENITAH Jean-Jacques GUERREIRO Véra RAHOUÏ Hassan	Titulaire : NILES Carine Suppléant : CHINI Patrick	Titulaire : DENOUAL Noëlla Suppléant : CHIBANE Hacène
GAGNY	Titulaires : DELCAMBRE Monique LICHTLÉ Christiane MARTINET Michel Suppléants : GERARD Régine TASENDO Annie ROY Patrice	Titulaire : ARCHIMEDE Pierre Suppléante : LOUBIERE Sophie	Titulaire : DJERDOUBI Mokhtar Suppléant : VILAIN Philippe

NEUILLY-SUR-MARNE	Titulaires : ALTHEY José BONNET-MAYER Jean-Claude MARTENOT Henriette Suppléants : MOREIRA Normando OVALDE Agnès SAMOURA Pierre	Titulaires : HAMMACHE Bertrand TRIGANCE Yannick Suppléantes : AMIMER Sabrina MARTIAL Nathalie	
PANTIN	Titulaires : BADJI Abdel IGNACIO-PINTO Augustin PAUSICLES Pierre-Dominique Suppléantes : AZOUG Nadia ZEMMA Zora	Titulaire : ABOMANGOLI Nadège Suppléant : AMZIANE Samir	Titulaire : JOLLES Fabienne Suppléant : FRANÇOIS Jean-Luc
PRE-SAINT-GERVAIS (LE)	Titulaires : AFRINE Hervé COUARRAZE Maïlys ROBINEAU Serge Suppléants : FEUILLET Sandrine SJELDRUP Sarah SOORANNA Brayen	Titulaire : ROGER Grégoire Suppléante : COULON Anna	Titulaire : DEBORD Delphine Suppléant : VIAL Philippe
TREMBLAY-EN-FRANCE	Titulaires : BODART Michel BOUHACINE Célia TURBIAN Julien Suppléants : DAVOUST Estelle GHOBANE Mohamed WATY Angéline	Titulaires : DE CARVALHO Sébastien SUIN Valérie Pas de suppléant	

Le reste sans changement.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et les maires des communes concernées chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le

07 MARS 2022

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI